

GFI Vatel II

15 avril 2026

Compte rendu de visite – Forêt de Coat

Finistère (29) · Commune de Laz

Dans le cadre du suivi actif de votre patrimoine forestier, nous avons réalisé une visite de la forêt de Coat Borc'h le 15 avril 2026 située à Laz (29) qui représente 21,53 ha. Ce document présente les résultats des opérations récentes ainsi que les orientations de gestion retenues pour les prochaines années.

Une éclaircie a été réalisée en Mars 2025 sur les parcelles 3a et 3b, conformément au programme prévu dans le Plan Simple de Gestion de cette forêt.

Dans ce cadre, l'intervention s'inscrit dans une logique de gestion en futaie irrégulière. Elle a consisté à prélever les bois ayant atteint le diamètre objectif (fixé entre 70 et 75 cm), ainsi qu'à sélectionner et éliminer les petits bois et bois moyens susceptibles de freiner le développement des arbres d'avenir. Une attention particulière a été portée à la conservation des arbres présentant les meilleures caractéristiques (bois droits, sans grosses branches ni défauts).

Résultats financiers de la coupe – Parcelle 3

Coûts d'exploitation HT

15 961 €

Exploitation + suivi de chantier

Produit de la vente HT

43 764 €

Bois vendu bord de route

Bilan net HT

+ 27 802 €

Bénéfice de l'opération

Volume récolté	Essence	Quantité
Grumes	Épicéa de Sitka	417,29 m³
Bois d'industrie	Épicéa de Sitka	192,81 stères

Les bois ont été vendus bord de route. À ce titre, le GFI a pris en charge l'ensemble des coûts liés à l'exploitation. Ce mode de vente permet notamment de choisir les prestataires et de maîtriser l'exploitation des bois, incluant les travaux de coupe et de débardage.



*Stockage des grumes d'épicéa vendue bord de route



*Stockage des billons d'épicéa vendue bord de route

Régénération – Parcelle 3

Zone avec Sapin Grandis

Dépressage au profit des sapins grandis en perchis. Conduite en **sylviculture intensive**, avec un objectif de récolte à **30 ans**.

Zone sans Sapin Grandis

Favoriser les **semis naturels d'épicéa de Sitka**. Coupe systématique des sapins grandis — interventions exclusivement orientées vers l'épicéa de Sitka.



*Régénération composé d'épicéa de sitka et de sapin grandis

Parcelle 1A – Éclaircie programmée

Une éclaircie est planifiée **dans un délai de 10 ans**, avec les orientations suivantes :

- Prélèvement des **bouleaux** en bois d'industrie
- Maintien des **feuillus précieux** (hêtre, chêne rouge, etc.) plantés par l'ancien propriétaire

Projet de desserte forestière – Analyse coût/bénéfice

Paramètre	Valeur
Longueur de la route projetée	240 m
Coût estimé total	40 000 €
Subvention possible	20 000 €
Reste à charge net	20 000 €
Gain estimé sur le débardage	~3 €/m³
Volume exploitable estimé (p. 1A + 3)	~8 500 m³
Gain potentiel total	~25 500 €

Conclusion : Le gain potentiel estimé à 25 500 €, pour un reste à charge de 20 000 €, ne justifie pas la réalisation de l'investissement à ce stade, d'autant que l'accès existant est jugé suffisant pour assurer les besoins d'exploitation.
Le projet pourra être réexaminé lors d'une prochaine intervention sylvicole, en fonction de l'évolution des conditions d'exploitation et des besoins du massif.

Entretien des cloisonnements

Un **accord de gestion partagée** a été conclu avec le locataire de chasse sur les parcelles 1A et 3. En contrepartie de la gratuité du droit de chasse, ce dernier s'engage à :

- Entretien et rouvrir les **layons** (cloisonnements d'exploitation)
- Évacuer ou exploiter les **perches issues de chablis** ou d'exploitation



Excellent arrangement — La contrepartie en nature (entretien) représente une valeur Économique réelle pour le patrimoine, sans charge financière supplémentaire pour le GFI.

Prochaines étapes

Court terme (0–2 ans)	Dépressage parcelle 3 selon zonage sapin grandis / épicéa de Sitka.
Moyen terme (5–10 ans)	Éclaircie parcelle 1A : prélèvement des bouleaux, maintien des feuillus précieux.
Long terme (30 ans)	Récolte avec sylviculture intensive au profit des sapin grandis ou épicéa de Sitka selon les zones (parcelle 3).
Suivi continu	Entretien des layons assuré par le locataire de chasse. Réévaluation du projet de desserte au besoin.



Visite réalisée le 15 avril 2026 par Thibault Hoellard (Expert chez Forestry), Jean-Yves Henry & Louis Allain, gérants forestiers pour Vatel Capital.